



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICH
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/126

**Contribution de la Ville d'Ajaccio au fonctionnement du Centre d'Hébergement d'Urgence
Sociale pour l'année 2016**

M. le maire expose à l'assemblée :

Le Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale situé à Mezzavia, lieu dit Campo di Fiori, a ouvert le 2 décembre 2013 et sa gestion est confiée à la Croix Rouge.

La pérennisation de cet accueil représente un aspect essentiel du dispositif de protection des sans-abris à Ajaccio. Son ouverture à l'année a marqué l'aboutissement d'un projet porté par l'ensemble des collectivités publiques (Etat, Collectivité Territoriale de Corse, Conseil Général 2A, Ville d'Ajaccio) et des associations caritatives et humanitaires.

Le CHUS propose 30 chambres individuelles, réservées aux personnes seules, hommes ou femmes, non accompagnées d'enfants, qui se trouvent en situation de détresse et d'errance. Le centre est ouvert toute l'année de 17 heures à 8 heures tous les jours de la semaine et jusqu'à 9 heures le week-end.

Les hébergés peuvent dîner et prendre le petit-déjeuner. Ils doivent quitter les lieux à 8 h au plus tard.

La Ville d'Ajaccio contribue à hauteur de 60 000 €/an au fonctionnement du Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion du CHUS « Alba » par la Croix Rouge Française jointe au présent rapport.
 - d'autoriser le versement de la somme de 60 000 € à la Croix Rouge représentant la contribution de la Ville d'Ajaccio au fonctionnement du CHUS pour l'année 2016.
- Les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2016, fonction 523, chapitre 65, compte 6574.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Charles VOGLIMACCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et plus particulièrement l'article L 2231-15 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 avril 2016 ;

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- le versement de la somme de 60 000 € à la Croix Rouge représentant la contribution de la Ville d'Ajaccio au fonctionnement du CHUS pour l'année 2016.
- Monsieur le maire à signer la convention relative à la gestion du CHUS « Alba » par la Croix Rouge Française jointe au présent rapport.

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2016, fonction 5, chapitre 65, article 6574.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2016

Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

